

Modification des exigences vaccinales du Colorado relatives au Tdap (tétanos, diphtérie et coqueluche) pour l'année scolaire 2026-2027

Chers parents ou tuteurs d'élèves de sixième ou de septième année,

À compter de l'année scolaire 2026-2027, la législation du Colorado exigera que les élèves reçoivent une dose du vaccin Tdap **avant leur premier jour de septième année**. Il s'agit d'une modification par rapport à l'année scolaire 2025-2026 et aux années antérieures, durant lesquelles la loi du Colorado exigeait une dose du vaccin Tdap avant le premier jour de la sixième année.

Que dois-je faire à la suite de cette modification ?

Si votre enfant entre en septième année au cours de l'année scolaire 2026-2027, aucune démarche n'est requise si l'école de votre enfant dispose déjà de l'un des documents suivants dans ses dossiers :

1. Un dossier de vaccination attestant que votre enfant a reçu une dose adolescent du vaccin Tdap au moins dès son dixième anniversaire ;
2. Un plan de vaccination en cours, signé par le professionnel de santé de votre enfant, attestant que celui-ci est en train de rattraper la série vaccinale contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche ;
3. Un certificat d'exemption médicale ou non médicale complet pour le vaccin Tdap.

L'école de mon enfant ne dispose pas de cette documentation. Que dois-je faire ?

Le vaccin Tdap est recommandé pour les adolescents âgés de 11 à 12 ans et est obligatoire en vertu de la loi du Colorado avant l'entrée en septième année, à compter de l'année scolaire 2026-2027.

Avant le premier jour de septième année de votre enfant, l'école exigera :

- Un carnet de vaccination attestant que votre enfant a reçu une dose adolescent du vaccin Tdap au moins à son dixième anniversaire. Les vaccins sont disponibles [gratuitement ou à faible coût dans tout l'État du Colorado](#) ; ou
- Un plan de vaccination en cours ([modèle fourni](#)), signé par le professionnel de santé de votre enfant, attestant que celui-ci est en train de rattraper les vaccins pour le tétanos, la diphtérie et la coqueluche, dans le respect des intervalles minimums entre les doses tels que définis dans le calendrier de rattrapage vaccinal ;
- Un certificat d'exemption médicale ou non médicale, dûment rempli, avec le vaccin Tdap sélectionné, établi conformément à la [procédure du Colorado](#) et consigné sur les formulaires officiels de l'État.

Les élèves qui ne sont pas en conformité avec les exigences vaccinales du Colorado doivent être exclus, conformément à la règle 6 CCR 1009-2 du Colorado Board of Health.

Si vous avez besoin d'aide pour accéder à des vaccins gratuits ou à prix réduit, vous pouvez consulter le site COVax4Kids.org, contacter votre [agence locale de santé publique](#), ou composer le [2-1-1](#) pour obtenir des informations sur Health First Colorado et les options de vaccination disponibles dans votre région.

En savoir plus sur [la diphtérie, le tétanos et la coqueluche : Les maladies et les vaccins](#).

Des questions ? Contactez le prestataire de soins de santé de votre enfant ou l'[agence locale de santé publique](#).